



La Celle Saint-Cloud

République Française

Département des Yvelines

78170

DECISION MUNICIPALE N° 2022.34

**REGLEMENT D'HONORAIRES A LA SCP BARIANI-RICHARD-BARIANI
CONTENTIEUX DEVANT LE JUGE DES CONTENTIEUX DE LA PROTECTION DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (EXPULSION)**

Je, Soussigné, Olivier DELAPORTE, Maire de La Celle Saint-Cloud, Vice-président de Versailles Grand Parc,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 9 juin 2020 chargeant Monsieur le Maire, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22-11^{ème} et 16^{ème} du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté n°2022.39 du 30 juin 2022, portant délégation temporaire de fonctions et de signature à M. Jean-Christian SCHNELL, 4^{ème} Maire-Adjoint,

Vu la requête intentée par la commune de La Celle Saint-Cloud devant le juge des contentieux de la protection de Saint-Germain-en-Laye afin d'assigner au fond en paiement et expulsion le locataire d'un logement communal,

Vu les crédits au budget de l'exercice en cours,

Considérant qu'il convient de régler les états de frais et honoraires dans cette affaire,

DECIDE :

De régler les sommes dues à la société civile professionnelle Xavier BARIANI, Dylan RICHARD et Magali BARIANI, Huissiers de justice associés, sis 5 bis, rue Sainte-Sophie- B.P. 134 – 78001 VERSAILLES CEDEX - au titre des frais et honoraires, s'élevant à 381,57 € TTC (trois cent quatre-vingt-un euros cinquante-sept centimes).

Cette dépense sera imputée à l'article 6227 du budget communal.

La présente décision municipale fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 5 août 2022,

Pour le Maire, par délégation,



Jean-Christian SCHNELL
4^{ème} Maire-Adjoint

Acte rendu exécutoire en vertu de son dépôt en
Préfecture le 17 août 2022.

Accusé réception 078-217801265-20220805-
DEC2022-34A-AI

et de sa publication le 17/08/22

P/le Maire,

Pierre SOUDRY
2^{ème} Maire-Adjoint